PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

19 JANVIER 2016
14h00 à Marseille (Salle du Conseil)

PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 23 février 2016

Aix*Marseille université

Etaient présents :

Collège A
M. Yvon BERLAND

M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

Collège B
Mme Aurèlie DAUMAS
M. Jérémie FOA
M. Yann GARCENOT
Mme Edith MARIE-GALY
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER

Collège « BIATSS »
M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
Mme Sabine NAPIERALA
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

Collège Usagers
Mme Cherifa BOUADJADJ
M. Jean BOULHOL
M. Nicolas COUSIN
Mme Marianne FADDOUL
Mme Caroline FAYE
M. Alexandre PLESSY

Personnalités extérieures
Mme Michele BOI
M. Younis HERMES
M. Hubert RIZZO
Mme Marie-Pierre SICARD

Etaient représentés :

M. Didier VANDAMME	A donné pouvoir à Mme MERCIER
Mme Isabelle DE SAINTE MARIE	A donné pouvoir à Mme GALY
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à M. AGRESTI
M. Christian ESTROSI	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. BERLAND

Etait absent sans représentation :

36 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit	
Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Le Président ouvre la séance à 14h15.

Le Président fait savoir qu'il ne procédera aujourd'hui qu'à l'élection des vice-présidents Recherche et Formation.
L'élection des vice-présidents fonctionnels ainsi que la présentation des vice-présidents délégués n'interviendront que lors du conseil d'administration du 26 janvier prochain.

I/ Actualités

1- Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche - CNESER

Le Président rapporte que le projet de décret portant création de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, associant l'université d'Aix-Marseille, l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Université de Toulon, l'Ecole Centrale de Marseille et l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence dans le cadre de la politique de site, a été présenté et approuvé au CNESER le 18 janvier 2016.
Le Président précise le vote du CNESER : 16 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions.

II/ Election des Vice-présidents Recherche et Formation

Conformément aux statuts de l'université, **le Président** indique que le conseil d'administration doit élire, parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, titulaires en position d'activité au sein de l'établissement, les vice-présidents Recherche et Formation, sur sa proposition, après avis de la Commission de la recherche et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Ainsi, le Président, après avoir décrit le parcours des candidats, propose:
- Monsieur Pierre CHIAPPETTA en tant que Vice-président Recherche,
- Monsieur Thierry PAUL en tant que Vice-président Formation.

M. Pierre CHIAPPETTA est élu vice-président Recherche par 29 voix pour et 6 abstentions. (35 votants)

M. Thierry PAUL est élu vice-président Formation par 29 voix pour et 7 abstentions. (36 votants, un membre du CA étant arrivé entre le premier vote et le présent vote).

Le Président invite les vice-présidents élus à venir se présenter.

III/ Délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président

Monsieur Bony indique que le Code de l'éducation prévoit que le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses compétences au Président de l'université.
Il fait savoir que la proposition de délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président présentée ce jour, identique à celle de la précédente mandature, découle de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, selon lequel le conseil d'administration « peut déléguer certaines de ses attributions au président (...). Celui-ci rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation. » Cette délégation ne saurait être générale et doit comporter des limites. Elle recherche un équilibre entre l'obligation de respect des prérogatives du conseil d'administration, qui détermine la politique de l'université, et les nécessités d'un fonctionnement régulier de l'établissement.
Sont concernés le domaine des contrats et conventions, les demandes de subventions, les tarifs, les recours en justice et les autres domaines financiers (remises gracieuses et admissions en non valeur, sorties d'inventaire de biens mobiliers, dons et legs).

La proposition de délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président est approuvée à l'unanimité.

IV/ Constitution du comité électoral consultatif (CEC)

Le Président fait un rappel des statuts de l'université :
Un Comité Electoral Consultatif assiste le Président pour l'ensemble des opérations électorales.
Il est composé de :

- 2 représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs proposés par le Président parmi les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs du Conseil d'Administration. Cette proposition devra être validée par le Conseil d'Administration
- 1 représentant des personnels BIATSS proposé par le Président parmi les personnels BIATSS du Conseil d'Administration. Cette proposition devra être validée par le Conseil d'Administration
- Le Vice-président étudiant
- Le Directeur Général des Services ou son représentant
- Le Directeur des Ressources Humaines ou son représentant
- Le Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles ou son représentant.

Le Comité Electoral est présidé par un enseignant-chercheur désigné par le Président de l'Université.

Le Président informe qu'à chaque fois que le Comité Electoral Consultatif se réunira, les organisations syndicales siégeant au Comité Technique y seront invitées.

Le Président propose :

- Monsieur Jean-Philippe AGRESTI, président du CEC
- Madame Angela BARTHES
- Madame Chantal GUITTET-DURAND

La proposition de constitution du Comité Electoral Consultatif est adoptée à l'unanimité.

V/ Questions diverses

Le Président fait part de la liste et du calendrier des élections qui doivent intervenir au sein des composantes au cours du premier semestre (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.

Fait à Marseille, le 04 février 2016

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND